

Comptabilité générale

Glossaire

Ce cours vous est proposé par Céline AVERSENG, Maître de conférences, IAE de Montpellier et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

TERME	DÉFINITION
AMORTISSEMENT	Constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, de changement technique, etc. dont les effets sont irréversibles.
ANC	Autorité des Normes Comptables
AVOIR	Un avoir (ou « note de crédit ») est un document émis par le fournisseur pour annuler une facture incorrecte ou rembourser un achat.
BALANCE	Document comptable synthétique qui reprend les soldes créditeurs et débiteurs des comptes de l'entreprise (à partir du grand livre). C'est la base d'établissement des documents de synthèse (bilan, compte de résultat et annexes).
BILAN	« Photographie » du patrimoine de l'entreprise à un moment donné, c'est un document qui permet de retracer « l'historique de vie de l'entreprise ».
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	Frais imputés à l'exercice qui s'achève, mais dont une part incombe à l'exercice suivant. En général, il s'agit des abonnements annuels, comme les primes d'assurance.
COMPTE DE RÉSULTAT	Document comptable reprenant toutes les charges et produits de la période comptable. Il permet de déterminer le résultat de la période (bénéfice ou perte).
COMPTES DE TIERS	Comptes concernant les partenaires de l'entreprise (clients, fournisseurs, État, etc.)
COMPTES DE TRÉSORERIE	Les comptes de trésorerie correspondent à la classe 5 du PCG. Ils regroupent principalement les comptes bancaires, la caisse et les valeurs mobilières de placement.
COMPTES DE CAPITAUX	Moyens de financement comme les fonds propres (capital social), les emprunts et les dettes assimilées

TERME	DÉFINITION
COMPTES DE STOCKS ET D'ENCOURS	Biens destinés à être revendus en l'état ou après transformation.
COMPTES D'IMMOBILISATIONS	Biens destinés à rester durablement dans l'entreprise.
CRÉANCES DOUTEUSES	Clients en difficulté, une partie de la créance ne sera peut-être pas payée : il y a une perte probable. Cela nécessite la constitution d'une provision.
CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	Clients qui ne paieront pas : il y a une perte certaine.
CRÉANCES ORDINAIRES	Clients qui paient normalement. Il n'y a aucune régularisation des comptes à faire.
CRÉDIT	Ressource de l'opération.
CYCLE D'EXPLOITATION	Concerne toutes les opérations nécessaires à la réalisation des activités économiques, commerciales et/ou de production de l'entreprise.
CYCLE D'INVESTISSEMENT	Concerne l'acquisition des immobilisations qui constituent son outil de travail.
CYCLE DE FINANCEMENT	Concerne l'ensemble des opérations financières relatives à l'activité de l'entreprise.
DÉBIT	Emploi de l'opération.
ÉCRITURE	Enregistrement d'une opération dans le livre journal.
ENCAISSEMENTS ET DÉCAISSEMENTS	Entrées et sorties d'argent (caisse ou banque).
EXERCICE COMPTABLE	Période durant laquelle une entité doit enregistrer chaque fait économique, afin d'établir les documents comptables.
FLUX	Mouvement de valeur, appauvrissement ou enrichissement du patrimoine de l'entreprise. Les flux peuvent être réels (matières, marchandises), immatériels (prestations de services) ou monétaires (flux financiers).
FRANCO DE PORT	Marchandises livrées gratuitement.
GRAND LIVRE	Document reprenant l'ensemble des comptes d'une entreprise, dans l'ordre du plan comptable.
IASB	International Accounting Standards Board.
IFRS	International Financial Reporting Standards. Normes comptables internationales.
IMMOBILISATIONS	Biens destinés à servir de façon durable pour l'activité de l'entreprise. On distingue 3 grandes catégories : les immobilisations incorporelles, les

TERME	DÉFINITION
	immobilisations corporelles et les immobilisations financières.
INVENTAIRE INTERMITTENT	Les entrées/sorties de stocks ne sont enregistrées qu'une fois par an, lors des opérations d'inventaire (au début de l'exercice comptable, en cours d'exercice, en fin d'exercice).
INVENTAIRE PERMANENT	Les entrées et les sorties de stocks sont enregistrées dès qu'une opération d'achat ou de vente est effectuée.
LIVRE JOURNAL	Registre à colonnes qui enregistre au jour le jour les opérations matérialisées par des pièces comptables ou justificatives.
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	Produits perçus imputés à l'exercice qui s'achève mais, dont tout ou partie incombe à l'exercice suivant.
PROVISION POUR DÉPRÉCIATION	Constatation comptable d'un amoindrissement de valeur d'un élément d'actif résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles (appauvrissement probable et non encore certain).
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Selon la définition du plan comptable : « Ce sont des provisions destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur montant, mais, dont la réalisation est incertaine ».
RÉDUCTION COMMERCIALE	Remise, rabais ou ristourne (« RRR »).
RÉDUCTION FINANCIÈRE	Escompte de règlement : le client bénéficie de cette réduction s'il règle rapidement sa dette.
RENTABILITÉ	Capacité (d'un investissement) à procurer un bénéfice.
STOCKS AMONT	Matières premières, fournitures et marchandises.
STOCKS AVAL	Stocks d'en-cours de production (biens et services), produits intermédiaires ou finis.
TABLEAU DE TRÉSORERIE	Document qui permet de déterminer la trésorerie disponible dans l'entreprise à un moment donné. C'est ce qui correspond aux entrées et sortie d'argent sur une période.
TRÉSORERIE	C'est l'argent disponible en caisse ou en banque.
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée. Impôt qui est supporté par le consommateur final, mais sa collecte se fait par l'intermédiaire des entreprises.
VENTES AUX CONDITIONS DÉPART	Les frais sont à la charge du client.

Références

Comment citer ce cours ?

Comptabilité générale, Céline Averseng, AUNEGe (<http://aunega.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.